

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le dix-neuf octobre à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 12/10/2018

**Etaient présents :** Pierre SIMEON de BUOCHBERG ; Alain ANGELI ; Jean ROSSINI ; Ange-Marie MONDOLONI ; Maguy ROCCHI ; Aline RUGGERI ; René DOMINICI ; Stéphanie IACOMETTI ; Régine RIBES-RUSAFA ; Bernadette CASAMATTA ANDREANI ; François SANTONI ; Sandra CARIA ; Sandrine CHIODI ; André ROCCHI ; Dominique VILLARD-ANGELI ; Christian PAOLI.

**Etaient absents :** Jean-Philippe MARTINETTI ; Céline GHILINI-SUSINI ; Gilbert LENZOTTI ; Jean-François OTTOMANI.

**Etaient représentés :** Jean-François OTTOMANI était représenté par Christian PAOLI.

Nombre de conseillers	
En exercice :	20
Présents :	16
Votants :	17
Absents :	04
dont représentés :	1

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Madame Anne-Laure BELLICAM secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

DEL191018-03

**OBJET : Demande de subvention Lycée Agricole**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier des élèves de la classe de Terminale Baccalauréat Technologique « Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant » du Lycée Agricole de Borgo qui sollicite un soutien financier dans le cadre d'un projet de visite du Salon de l'Agriculture à Paris fixé dans la période du 23 février au 03 mars 2019.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- De proposer un montant de subvention pour le Lycée agricole Borgo-Marana.
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018 au compte de dépenses « 6574 » de la section de fonctionnement.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- De demander au lycée la liste des enfants Prunellais inscrits au voyage,
- D'ajourner ce point au prochain conseil municipal.

**Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.**

Le Maire

